

Collegium des IUT de Lorraine

Epinal, Longwy, Metz, Moselle-Est,
Nancy-Brabois, Nancy-Charlemagne, Saint Dié des Vosges, Thionville-Yutz

au sein de l'Université de Lorraine - UdL

Charte du Collegium : Principes et Fonctionnement

I.	Les Valeurs Communes aux IUT.....	1
II.	Les IUT dans l'Université de Lorraine	2
III.	L'Organisation du Collegium IUT.....	3
IV.	Les Missions du Collegium IUT.....	3
V.	La Gouvernance Interne du Collegium IUT	4

I. Les Valeurs Communes aux IUT

Les IUT ont été créés en 1966, et dès cette date en Lorraine, avec une mission de formation par la technologie et de professionnalisation à partir d'un diplôme nouveau et original, le Diplôme Universitaire de Technologie (DUT). Ce diplôme, seul diplôme universitaire national à référentiel pédagogique national, a associé dès le début des équipes pédagogiques originales composées d'enseignants détachés du secondaire, de professionnels d'entreprise, et d'enseignants-chercheurs engagés dans la pédagogie, et actifs dans les activités de recherche développée dans leurs laboratoires de rattachement.

Depuis 1966, et tout en faisant la preuve de la pertinence toujours actuelle du dispositif de départ, les IUT ont su évoluer en diversifiant les parcours de formation (alternance, semestre décalé, ...), et ils ont été moteur pour le développement des Licences Professionnelles.

Les IUT se sont développés selon un maillage étroit du territoire régional et national, et en symbiose forte avec leur environnement socio-économique et professionnel.

Les IUT ont su adapter les modalités pédagogiques, en étant souvent source d'innovation, et proposer des solutions pour la réduction d'échec, l'accompagnement et la définition du projet professionnel des étudiants, qui confortent des taux de réussite élevés en premier cycle universitaire de plus de 75% toutes disciplines confondues, tout en jouant un rôle reconnu d'ascenseur social.

Sur le territoire Lorrain, les 8 IUT développent en concertation et en échange permanent, une approche pédagogique et une dynamique de développement communes de l'enseignement universitaire professionnalisant, qui sont au service des objectifs spécifiques suivants :

- **Une formation universitaire par la technologie :** La technologie, ou logique des techniques, est au cœur des pratiques pédagogiques des IUT. En prenant en compte la centralité des systèmes technologiques et des machines dans la société d'aujourd'hui, l'approche technologique privilégie une compréhension des techniques s'appuyant sur leur pratique et les

savoir-faire, tout en assurant l'acquisition des savoirs garantissant l'adaptation à l'évolution des technologies et des systèmes;

- **Une formation professionnalisée** : La formation en IUT est organisée suivant une logique de métiers, et vise l'insertion professionnelle dans ces métiers immédiatement ou après une poursuite d'études. La formation en IUT comporte une participation importante des professionnels de l'entreprise, autant par des enseignements métiers que dans la définition et l'évolution des contenus ;
- **La lutte contre l'échec** : Par une pédagogie active et à l'écoute des étudiants, l'approche IUT favorise l'amélioration des taux de réussite, sans transiger sur le niveau des formations, ainsi que l'accueil d'étudiants en réorientation, soit en cycle normal, soit en semestre décalé. Cette réussite reconnue par les instances universitaires et socio-professionnelles, passe à la fois par l'individualisation du suivi des étudiants et par la diversification des modalités pédagogiques et des parcours de formation ;
- **Un ancrage territorial** : Chacun des 8 IUT de Lorraine est associé à un territoire et à un bassin de population. Il est étroitement imbriqué à son environnement socio-économique, avec un Conseil de l'Institut associant des élus du personnel et élus étudiants, des représentants des collectivités territoriales, des représentants du monde du travail et de l'entreprise. Le Conseil d'Institut est présidé par une personnalité issue de l'environnement socio-économique et professionnel régional.

II. Les IUT dans l'Université de Lorraine

Les 8 IUT de Lorraine, répartis sur une grande partie du territoire Lorrain, constitue une richesse en termes de diversité et d'étendue des formations de premier cycle universitaire dans les domaines secondaire et tertiaire. Ainsi les 8 IUT sont des composantes actives des 3 universités de Lorraine : Université Henri Poincaré Nancy 1, Université Paul Verlaine de Metz et Université Nancy 2.

Les IUT de Lorraine comptent à ce jour près de 7500 étudiants, et représentent environ 15% des effectifs fusionnés des 4 universités appelées à constituer la future Université de Lorraine (UdL).

Les IUT de Lorraine travaillent depuis plusieurs années en réseau régional, en développant des méthodes pédagogiques partagées et concertées, ainsi qu'une réflexion sur l'orientation professionnelle, visant à conforter une culture commune, orientée vers la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants.

Chacun des 8 IUT a conduit son développement et ses missions au sein de son université de rattachement en ayant à cœur de favoriser le rapprochement entre enseignement et recherche dans le transfert de connaissances aux étudiants.

Les IUT de Lorraine souhaitent maintenir et confirmer leur attachement à l'université en contribuant à la construction de la future Université de Lorraine. Dans cet objectif, les 8 IUT proposent de se regrouper et de constituer une entité cohérente et lisible au sein de l'UdL, sous la dénomination de **Collegium des IUT de Lorraine**, centrée sur la formation technologique professionnalisante en 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur.

Cette proposition reste ouverte à un rapprochement ou à une association, sous diverses formes, du Collegium IUT avec une éventuelle structure fédérative constituée des Ecoles d'Ingénieurs de Lorraine avec lesquelles les IUT partagent des principes et des modalités de fonctionnement et d'organisation.

III. L'Organisation du Collegium IUT

L'organisation du Collegium IUT s'appuie sur un ensemble de principes, énoncés ci-après, qui permettront de construire une structure fédérative ouverte, plus forte et plus performante, tout en garantissant les caractéristiques de fonctionnement qui ont permis la réussite du système de formation IUT durant ces quarante dernières années.

L'identité forte de chacun des 8 IUT de Lorraine, et leur ancrage territorial, sont des éléments fondamentaux de leur succès ainsi que des garanties de l'accès à l'enseignement supérieur pour tous en région. L'organisation du Collegium IUT veillera à respecter et maintenir ce lien territorial pour chacun de ses membres.

Dans cette perspective, chacun des 8 IUT de Lorraine doit pouvoir rester un opérateur de terrain, et disposer d'une autonomie ainsi que de prérogatives opérationnelles et gestionnaires de son activité. Pour cela, la structure actuelle de pilotage de chaque IUT sera maintenue.

L'organisation du Collegium IUT veillera à éviter l'empilement de structures opérationnelles qui pourrait affecter l'efficacité de l'ensemble.

Le Collegium IUT pourra être étendu et intégrer d'autres structures ou formations technologiques et professionnalisantes de niveau L, ou pour le moins conduire et développer des actions coordonnées avec ces structures.

IV. Les Missions du Collegium IUT

Les missions assignées au Collegium IUT dans le cadre de l'Université de Lorraine sont définies dans les champs suivants, et elles pourront évoluer en concertation avec les conseils de l'UdL :

a) **Contractualisation unique des IUT avec l'UdL**

En vertu du caractère national des diplômes DUT et des socles de formations dispensées dans les IUT, il importe au Collegium IUT de garantir au niveau régional l'égalité de traitement et de perspective de réussite à chaque étudiant d'IUT.

Pour ce faire, et dans le respect de la réglementation nationale ministérielle, un Contrat d'Objectifs et de Moyens unique pourra être élaboré sous l'égide du Collegium représentatif des 8 IUT et l'UdL.

b) **Coordination, dynamisation et aménagement de la carte régionale de formation**

Le maillage étroit des territoires par les 8 IUT peut impliquer des risques de recouvrement ou de concurrence entre les formations. Le Collegium IUT contribue à l'aménagement et à l'harmonisation de la carte des formations technologiques et professionnalisantes de niveau L en Lorraine. Il s'agira aussi d'améliorer la lisibilité et la compétitivité de ces formations au niveau national et international.

Cette mission pourra prendre en compte les formations réalisées aussi bien à l'intérieur de l'Université de Lorraine, que les formations réalisées sur l'ensemble du territoire régional par d'autres structures publiques, telles que les opérateurs régionaux de formations technologiques et professionnalisantes.

c) **Gestion et développement de plateformes technologiques**

Le Collegium IUT sera un opérateur de développement et de gestion de plateformes technologiques permettant la mise en commun de compétences et de matériels au service de

la formation technologique, de l'innovation et du transfert de technologie.

Il s'agira de partager des moyens répondant à des besoins communs aux formations en IUT et associant les STS, dans une logique de proximité territoriale, notamment dans les domaines des nouvelles technologies et des technologies lourdes rencontrées dans les formations professionnalisantes.

Dans cette perspective, il pourra aussi être envisagé de développer à partir de ces plateformes technologiques, des activités de transfert technologique auprès des PME-PMI régionales, ainsi que des mutualisations et collaborations avec des laboratoires de recherche. Cette approche se place dans une optique d'imprégnation des étudiants avec les logiques d'entreprises et de recherche universitaire, afin de les initier aux différentes voies offertes par la formation par la technologie.

d) **Mutualisation et Performance**

Le Collegium IUT veillera à entretenir et mettre en place une démarche commune d'amélioration de la performance du système de formation qu'il aura en charge, ainsi que des actions de mutualisation de toute nature permettant un impact significatif aux plans humain, qualitatif ou économique, en valorisant le facteur d'échelle de la structure collégiale constituée.

De telles actions sont d'ors et déjà conduites dans le réseau IUT, et seront poursuivies, telles que la communication externe et la gestion globale des candidatures sur un portail internet unique.

Le Collegium IUT veillera à renforcer et développer toute action assurant la mutualisation et l'augmentation de performance dans l'achèvement de ses objectifs.

V. La Gouvernance Interne du Collegium IUT

Le Collegium des IUT de Lorraine sera l'instance de représentation et de décision des IUT de Lorraine en direction des instances universitaires de l'UdL (Conseil d'Administration, Conseil de la Formation, Directoire, Sénat Universitaire, ...) et des institutions régionales (Conseil Régional, ...). L'échelon local restera du ressort de chaque IUT.

Le Collegium IUT sera animé et géré par un Comité de Pilotage qui aura en charge l'animation, le contrôle et la coordination des activités de ses membres dans le respect des missions qui lui sont dévolues.

Toutes les décisions, orientations et arbitrages énoncés par le Comité de Pilotage devront être soumis aux votes des Conseils des IUT du Collegium afin d'être validées. Leurs validations ne seront effectives qu'après un vote favorable de tous les Conseils des IUT du Collegium.

La gouvernance du Collegium sera assurée selon les règles suivantes :

- a) Le Comité de Pilotage sera constitué des Directeurs et des Présidents de chacun des IUT du Collegium. Ils y siégeront pendant toute la durée d'exercice de leur mandat respectif.
- b) Le Comité de Pilotage se réunira au moins une fois par trimestre, en séance plénière et sera animé par un binôme composé du Président-Délégué et du Directeur-Délégué, qui auront la charge de préparer et animer les sessions du Comité de Pilotage.
- c) Le Président-Délégué et le Directeur-Délégué ainsi que leur adjoint respectif, seront élus à la majorité relative par le Comité de Pilotage pour un mandat de 1 an. Ils seront choisis parmi les Présidents et Directeurs en exercice respectivement pour le Président et son adjoint et pour le directeur et son adjoint.

- d) Le Président-Délégué et le Directeur-Délégué seront les représentants du Collegium pour toutes les instances et conseils de l'UdL où ils ont vocation à siéger. Ils rendront compte de leur participation à ces instances lors des séances du Comité du Collegium.
- e) Le Président-Délégué et le Directeur-Délégué pourront nommer toute personne du Collegium pour une mission spécifique dans le cadre des activités prospectives, stratégiques ou opérationnelles dévolues au Collegium. Chaque mission sera à durée limitée et spécifiée lors de la nomination du chargé de mission. La représentation du Collegium dans une autre instance de l'UdL pourra faire l'objet d'une telle mission.
- f) En cas de nécessité, la réunion de l'ensemble des Conseils des Instituts du Collegium IUT pourra être convoquée sur demande du comité de pilotage.

le 18 Janvier 2010

Marie Josée TAILLARD Directeur IUT Epinal	Michel GUERRE Président du Conseil de IUT Epinal	Antoine DI SANO Directeur IUT Longwy	Alain CORDIER Président du Conseil de IUT Longwy
Bernard HEULLUY Directeur IUT Metz	Charles ROEDERER Président du Conseil de IUT Metz	Thierry ZIMNY Directeur IUT Moselle-Est	Gilbert PITANCE Président du Conseil de IUT Moselle-Est
Eddy BAJIC Directeur IUT Nancy-Brabois	Gérard LEZEROVIC Président du Conseil de IUT Nancy-Brabois	Herbert NERY Directeur IUT Nancy-Charlemagne	Roger MATHIOT Président du Conseil de IUT Nancy-Charlemagne
Patrice NUS Directeur IUT Saint-Dié des Vosges	Denis FRANQUIN Président du Conseil de IUT Saint-Dié des Vosges	Jaïro FALLA Directeur IUT Thionville-Yutz	Marc HOVER Président du Conseil de IUT Thionville-Yutz